



LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football - Membre de la CON.CA.CAF

SECRETARIAT GENERAL

NOTE N°01/22-23/LFG/SG/AN

REGLEMENTATION - FMI

Saison 2022/2023

Mesdames, Messieurs,

En vue de la reprise, la ligue souhaite informer l'ensemble des clubs engagés, que les compétitions sont soumises strictement à la procédure FMI.

Dès lors le délai de transmission de la feuille de match reste de **24h**.

Si avant ces 24h, votre club rencontre une difficulté apparente de transfert, il vous appartient légitimement :

- D'écrire un mail explicatif à la commission correspondante.
- Mettre en copie la C.R.S.L.C et l'administration de la ligue sans tarder.

Afin de pallier également cette situation, nous conseillons fortement les clubs, de se munir d'une feuille de match papier sur chaque rencontre.

Dans le cas d'un recours, la feuille de match fait office de procès-verbal. En conséquence, elle devra être dûment remplie avec le rappel réglementaire qui s'y affine.

En dernier lieu et en cas d'urgence avérée, la ligue peut mettre à disposition une tablette pour une durée limitée.

Nous rappelons dès lors sa stricte importance dans la bienséance des compétitions régionales.

Comptant sur votre compréhension,

Sportivement,

Fait à Cayenne, le 17 août 2022

Le Secrétaire Général

Antoine NELSON